



BP : 5005 Dakar-Fann

## SYLLABUS DE PROGRAMME

Le syllabus du programme de formation Master en **Aménagement-Décentralisation et Développement Territorial (ADT)** de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, fournit des informations décrivant la finalité, la nature, le niveau, le contenu et l'organisation des études.

### 1. IDENTIFICATION DU PROGRAMME

1.1.1 Type de Formation\*

*Formation continue*

1.1.2 Diplôme\*

*Master*

1.1.3 Niveau

*Bac + 5 années*

1.2 Intitulé du Programme\*

*Master en Aménagement-Décentralisation et Développement Territorial (ADT)*

1.3.1 Domaine\*

*Sciences de l'Homme et de la Société*

1.3.2 Mention (s)\*

*Géographie*

1.3.4 Spécialité (s)

*Développement territorial*

1.3.5 Option (s)

*Pas d'option*

### 2. DISPOSITIF DE FORMATION

2.1 Justification du Programme\*

Le programme vise la formation des cadres de haut niveau capables de piloter les collectivités territoriales en mutation par la maîtrise des outils techniques, sociaux, institutionnels et réglementaires du développement territorial en Afrique. La finalité est de doter les administrations décentralisées, les services déconcentrés et les institutions qui interviennent à différents niveaux du territoire de cadres ayant une bonne connaissance des questions de développement local et territorial afin d'améliorer les capacités des collectivités et des communautés à gérer leur propre développement

2.2 Organisation du programme\*

Le programme est structuré en deux années composées chacune de deux semestres regroupant des Unités d'Enseignement (UE) constituées d'éléments constitutifs (EC)

2.3. Profil de sortie

2.3.1 Profil académique\*

2.3.2. Profil professionnel\*

- Maitrise des concepts d'analyse spatiale
- Maitrise des outils et techniques socioéconomiques, institutionnels et réglementaires liés au développement territorial
- Connaissance des outils et techniques liés au développement territorial et à la gestion des collectivités locales

Des cadres de haut niveau pouvant assurer les postes de secrétaires généraux de département et de communes; d'experts en développement local dans les différents projets de développement et administrations publiques et des ONG; conseillers en développement local et décentralisation dans les cabinets ministériels et dans les bureaux d'étude prestataires de services dans les collectivités territoriales, consultants en décentralisation et développement local...

#### 2.4 Approches pédagogiques\*

La formation s'appuie sur des activités pédagogiques comme des *CM, des TD, des Visites de terrain, des Interventions de personnes ressources externes, des études de cas, des échanges d'expériences, des montages de projets, etc...*

#### 2.5 Equipe pédagogique

##### 2.5.1 Responsable de la Formation\*

Latyr DIOUF, enseignant-chercheur  
ESEA  
Tel : (221) 77 646 32 45  
E-mail :latyr1.diouf@ucad.edu.sn

##### 2.5.2 Equipe pédagogique\*

- Dr. Aly Sada TIMERA**, Aménagiste-urbaniste, spécialiste en projet urbain
- Mr Birahim NDIAYE**, juriste spécialiste en décentralisation, professionnel
- Dr. Ibrahima NDIAYE**, Aménagiste-urbaniste, spécialiste en transport
- Dr. Ibrahima Diop GAYE**, Aménagiste-environnementaliste,
- Dr. Bara MBOUP**, géographe spécialiste en migration et développement régional
- Dr. Souleymane DIA**, géographe spécialiste en Gouvernance territoriale
- Dr. Mansour TALL**, Géographe professionnel ONU-Habitat Dakar
- Mr. Alexis CAMPAL**, géographe spécialiste en planification régionale, professionnel
- Pr. Cheikh Samba WADE**, géographe spécialiste en aménagement urbain, UGB
- Pr. Mamadou Mawloud DIAKHATE**, géographe spécialiste en SIG, UGB
- Mr Samba NDAW**, spécialiste en cartographie-SIG
- Mr Cheikh Oumar NDIAYE** spécialiste en passation de marché
- Dr. Sada TIMERA** géographe, spécialiste en géographie humaine, UCAD
- Dr. Malick GAYE**, architecte spécialiste en assainissement urbain, professionnel
- Mr. François GOMIS**, inspecteur du trésor, spécialiste en financement des collectivités locales, professionnel
- Mme Awa Faly BA**, spécialiste en communication professionnelle
- etc**

#### 2.6 Outils et Supports\*

- Un minibus pour les sorties et visites ;
- Deux vidéoprojecteurs
- Une salle informatique
- Des Logiciels de SIG

### 3. THEMES

Semestres	Unités d'Enseignement
Semestre 1	<b>Territoires et développement (Obligatoire, 06 crédits)</b> <b>Outils d'analyse de l'espace (Obligatoire, 08 crédits)</b> <b>Territoires et ressources (Obligatoire, 10 crédits)</b> <b>Système d'information (Obligatoire, 06 crédits)</b>
Semestre 2	<b>Approche systémique du territoire (Obligatoire, 09 crédits)</b> <b>Stage technique (Obligatoire, 21 crédits)</b>

Semestre 3	<b>Cadre juridique et institutionnel de la politique de décentralisation (Obligatoire, 09 crédits)</b> <b>Principes et approches du développement territorial (Obligatoire, 09 crédits)</b> <b>Aménagement et Méthodologie d'intervention sur l'espace (Obligatoire, 08 crédits)</b> <b>Organisation de l'information territoriale (Obligatoire, 04 crédits)</b>
Semestre 4	<b>Outils et Techniques de management des territoires (Obligatoire, 06 crédits)</b> <b>Séminaires (Obligatoire, 04 crédits)</b> <b>Mémoire de fin de formation (Obligatoire, 20 crédits)</b>

#### 4. EVALUATION

4.1 Modalités d'évaluation des acquis d'apprentissages (par les enseignants).

**Pour l'évaluation des enseignements théoriques** : Contrôle continu (100%) réparti ainsi qu'il suit : le travail de groupe (30%) et le travail individuel (70%),

**Pour l'évaluation des mémoires de fin de formation et des stages** : Les stages et les mémoires sont évalués sur la base des rapports de stage et mémoire (75%), des restitutions et soutenances de mémoire (25%)

4.2 Modalités d'évaluation des enseignements (par les apprenants).

Rencontres d'évaluation des apprentissages, fiche d'évaluation sur papier...

#### 5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

##### 5.1 Partenariat

- Les ministères techniques (stages et enseignements) : Ministère de la gouvernance et de l'aménagement du territoire ; Ministère chargé du renouveau urbain ; ministère de l'environnement et du développement durable...
- Les agences publiques : ADL ; PNDL (stages et appui financiers aux étudiants)
- Les ONG (stages et visites d'expériences)
- Les collectivités locales (stages, enseignements et appui financier aux étudiants)
- Les bureaux d'études techniques (stages et enseignements)
- Les Universités nationales (UGB)
- Les Universités étrangères (Université de Toulouse le Mirail, Université de Bouaké, Institut d'Urbanisme de Montréal)

##### 5.2 Passerelles

- Les étudiants ayant validé les licences professionnelles de l'ESEA peuvent après test s'inscrire au M1 ADT
- Les étudiants ayant terminé leurs diplômes d'ingénieur de l'ESEA peuvent après test s'inscrire au M2 ADT
- Les étudiants ayant validé leur licence professionnelle ou de recherche en sciences juridiques, en sciences économiques, en sciences naturelles et en géographie peuvent après test s'inscrire en M1ADT
- Les étudiants ayant validé leur master 1 en Géographie, en économie, en génie civil, en environnement et en sciences juridiques et politiques après test peuvent s'inscrire en master 2 ADT
- Les étudiants titulaires du MADT peuvent s'inscrire à d'autres Master et à des Ecoles Doctorales